



## **STATUTS de la PLATEFORME RY-PONET**

### **ADHESION**

1. L'adhésion à la Plateforme est individuelle et se concrétise par l'accord sur la déclaration définissant les objectifs de celle-ci.
2. Les membres qui sont également adhérents d'un mouvement associatif, social, culturel, syndical, politique,... sont évidemment libres de défendre au sein de la Plateforme des points de vue conformes à ceux de leur mouvement et d'y présenter des propositions émanant de celui-ci (pour autant qu'elles soient en lien direct avec les objectifs et le travail de la Plateforme).

### **PRISE DE DECISION**

3. A tous les niveaux, les décisions sont prises au consensus des **participants** aux réunions. Si ce consensus ne peut être atteint, les décisions sont prises à la majorité des **membres** présents.
4. Seuls les membres ont le droit de vote et d'être élus à des postes de responsabilités dans la Plateforme. Ce droit prend cours à partir de la deuxième réunion à laquelle participe le/la membre.

### **STRUCTURES**

5. La structure de base de la Plateforme est la **réunion bimestrielle** au cours de laquelle sont prises toutes les décisions essentielles concernant l'activité de la Plateforme.
6. Pour développer plus en profondeur des aspects de son activité, la Plateforme peut décider de constituer des **groupes de travail** formés de volontaires.
7. Lors de sa première réunion de l'année, la Plateforme élit en son sein un **Secrétariat** qui est chargé d'organiser les réunions, d'assurer l'application des décisions prises en réunion, de gérer le quotidien et d'assurer la représentation extérieure de la Plateforme. En cas de démission d'un membre du Secrétariat, la Plateforme peut élire un remplaçant lors d'une de ses réunions.

### **SOUTIENS EXTERIEURS**

8. La Plateforme recherche activement le soutien de tous les mouvements associatifs, sociaux, culturels, politiques,... susceptibles de l'aider dans la réalisation de ses objectifs.
9. Elle organise donc périodiquement des réunions d'information et de coordination avec ces mouvements. En dehors de ces moments de coordination collective, toutes les propositions de ces mouvements sont évidemment examinées avec intérêt par la Plateforme.

***Adopté à l'unanimité lors de la réunion générale de la Plateforme  
le 16 novembre 2016***